



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

rapport sur l'intégration

Question au Gouvernement n° 611

Texte de la question

RAPPORT SUR L'INTÉGRATION

M. le président. La parole est à M. Aurélien Taché, pour le groupe La République en marche.

M. Aurélien Taché. Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur, j'ai remis au Premier ministre et à vous-même, hier, à Lyon, le rapport sur lequel je travaille depuis septembre pour refondre notre politique d'intégration. La question de l'intégration, c'est celle de votre place dans la société, et, en l'occurrence, de la place que nous voulons faire aux étrangers qui viennent vivre en France. Cette place ne va pas de soi quand vous ne maîtrisez ni la langue, ni les usages, ni les codes d'un pays. L'immense majorité de ceux qui arrivent ont envie, envie d'apprendre, de travailler, de rendre au pays qui les accueille, bref de s'intégrer !

Monsieur le ministre, soyons ensemble au rendez-vous de l'intégration et je sais que c'est votre volonté. S'intégrer, j'en suis convaincu, c'est d'abord travailler. Cette majorité s'engage résolument pour faire reculer le chômage mais au-delà, elle a surtout fait de l'accès au travail pour tous une priorité ! Or, sans action en profondeur, les étrangers que nous faisons le choix d'accueillir n'accéderont pas aux emplois aujourd'hui disponibles ou qui seront créés. Je propose donc que l'insertion professionnelle soit, demain, au cœur de la politique d'intégration !

Travailler est l'une des premières libertés, et c'est pourquoi je propose d'ouvrir cette faculté aux demandeurs d'asile au plus tard après six mois de présence en France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.*) Je souhaite également que l'on puisse reconnaître leurs diplômes et leurs compétences pour qu'à la douleur de l'exil, nous n'ajoutions pas le sentiment du déclassement, que l'on présente aussi aux étrangers les métiers et les régions dans lesquels nous avons des besoins – le bâtiment, le numérique, l'agroalimentaire – et qu'ils puissent y être orientés.

Plusieurs expérimentations de ce type existent. Au début, cela demande un investissement, car lorsque vous arrivez directement du Darfour dans la banlieue cergysoise, ouvrir un compte à la banque, le compteur électrique de votre logement ou aller au travail le matin, tout est compliqué ! Les entreprises qui l'ont quand même fait et que j'ai pu rencontrer m'ont néanmoins assuré qu'elles recommenceraient sans hésiter ! Les personnes embauchées se sont parfaitement intégrées et l'expérience a aussi été bénéfique pour les autres salariés !

Pour aller plus loin, nous devons donc simplifier les démarches que ces entreprises doivent effectuer, construire avec elles les parcours de formation où l'on continue d'apprendre le français, la vie en France et son futur métier et, bien sûr, accompagner les étrangers dès leur arrivée. Voilà, monsieur le ministre, quelques-unes des propositions que je formule pour renforcer cette intégration par le travail. Vous semblent-elles aller dans le bon sens ? Le Gouvernement choisira-t-il de s'engager dans cette voie ? (*Applaudissements sur les bancs des*

groupes REM et MODEM.)

M. Ludovic Pajot. Combien y a-t-il de chômeurs en France ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je vous remercie de me poser cette question, qui me permet de mettre ici en valeur l'énorme travail que vous avez accompli depuis le 20 septembre 2017. Les propositions que vous faites sont particulièrement denses. Elles concernent notamment le nombre d'heures de français dont peuvent bénéficier les réfugiés.

Hier, nous avons rencontré un certain nombre de personnes qui, arrivées il y a à peine un an, maîtrisent parfaitement aujourd'hui le français, alors qu'elles ne connaissaient au départ aucun mot de notre langue.

Nous voyons ce que des associations comme Forum réfugiés, à Lyon, peuvent faire pour que des réfugiés, à qui l'on a reconnu ce droit, puissent effectivement progresser dans notre pays.

Quant à la question de la capacité à travailler le plus vite possible, elle sera réglée par le projet de loi que je présenterai demain en conseil des ministres. Suivant une volonté constante du Président de la République, la demande d'asile devra être examinée en six mois. Dès lors, la personne dont la situation aura été régularisée, pourra exercer une activité et trouver un emploi.

Agir avec efficacité et humanisme, telle est la voie que nous voulons suivre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

M. Fabien Di Filippo. Il faudrait plus de fermeté !

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Taché](#)

Circonscription : Val-d'Oise (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 611

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 février 2018](#)